

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion de la station d'épuration sur la commune de Saint-Bon, sous la présidence de monsieur Philippe MUGNIER, président.

Etaient présents :

M. Philippe MUGNIER ; M. Jean-Baptiste MARTINOT ; M. Sylvain PULCINI ; M. Bernard GROMIER ; M. Jean-Marc GUILLOT ; M. Stéphane AMIEZ ; M. Yannick MAITRE ; M. Alexis ROLLAND ; M. Jean-René BENOIT

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et représentés :

Mme Armelle ROLLAND représentée par son suppléant M. Alexis ROLLAND

Absents excusés:

M. Gilbert BLANC-TAILLEUR ; M. Yann MAHE ; M. Serge DALLE-FRATTE ; Mme Véronique BENE ; Mme Valérie DEPOULAIN ; M. Yann AZZARELLO ; Mme Armelle ROLLAND ; M. René RUFFIER-LANCHE ; M. Patrice CAMUS

Secrétaire :

M. Jean-René BENOIT

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Monsieur le président rappelle aux membres du comité syndical que les convocations à la réunion du comité syndical ainsi que l'ordre du jour accompagné de la note de présentation relative aux projets de délibérations ont été transmis par voie postale à chacun d'eux le 19 février 2016. L'ordre du jour a été affiché aux panneaux du syndicat le 19 février 2016 et adressé au Dauphiné libéré et à R'Courchevel le même jour.

Monsieur le président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent comité syndical du 8 décembre 2015, aucune observation n'ayant été formulée suite à l'envoi dudit procès-verbal le 11 décembre 2014.

I. AFFAIRES FINANCIERES

- Compte administratif de l'exercice budgétaire 2015 - Délibération n°01-2016

1. Le résultat de la section investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 440 074,14 €.

Les recettes d'investissement, hors résultat reporté, s'élèvent à 1 278 758,00 €.

Le résultat d'investissement reporté s'élevait à 410 416,34 € (recettes).

Le résultat de la section d'investissement s'élève donc à + 249 100,20 €^①

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à – 24 075,00 €

Le résultat de la section d'investissement, restes à réaliser inclus s'élève donc à + 225 025,20 €.

2. Le résultat de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 049 663,05 €.

Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, s'élèvent à 3 062 670,08 €.

Le résultat de fonctionnement reporté s'élevait à 124 072,12 € (recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement avant affectation s'élève donc à + 137 079,15 €^②.

3. Le résultat net

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de – 24 075,00 €.^③

Le résultat net de l'exercice, restes à réaliser inclus s'élève donc à 362 104,35 € (①+ ②+③)

Pour la présentation et le vote du compte administratif, M. Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président du syndicat délégué aux finances, est élu Président de séance.

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les résultats du compte administratif 2015 du budget principal du syndicat.

- Compte de gestion 2015 – Délibération n°02-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Délibération n°03-2016

Les résultats de l'exercice 2015 se décomposent comme suit :

Le résultat de la section d'investissement, hors restes à réaliser s'élève donc à +249 100,20 €

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève donc à +137 079,15 €

Le résultat net de l'exercice, restes à réaliser inclus s'élève donc à +386 179,35 €

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité décide en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement de reprendre le résultat de la section de fonctionnement au budget primitif 2016 pour un montant de 137 079,15 € et décide de reprendre l'excédent de la section d'investissement au budget primitif 2016 pour un montant de 249 100,20 € destiné notamment à financer les reports repris dès le BP 2016 à hauteur de 24 075,00 €.

- Détermination des participations communales au budget du syndicat – Délibération n°04-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité valide pour l'année 2016, les clés de répartition des participations communales en fonction des volumes d'eau consommés conformément au tableau de synthèse suivant :

Communes	Moyenne des consommations d'eau 2013 / 2014 / 2015 (en m3)	Contribution de base (en %)	Contribution majorée (en %)
Saint-Bon	618 865	69,02	72,47
Champagny-en-Vanoise	55 715	6,21	6,37
Pralognan-la-Vanoise	108 547	12,11	12,41
Bozel	96 193	10,73	7,41
Le Planay	17 304	1,93	1,34
TOTAL	896 624	100	100

et décide que les contributions de base et majorées seront calculées chaque année à partir de la moyenne des consommations d'eau des 3 derniers exercices.

- Approbation du budget primitif 2016 – Délibération n°05-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget principal du syndicat, en l'arrétant définitivement à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	3.131.332,00 €
Dépenses	3.131.332,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	1.613.895,20 €
Dépenses	1.613.895,20 €

Le détail des dépenses et recettes par compte est présenté en annexe n°1.

- Versement d'une subvention au titre de l'année 2016 à l'Amicale des employés communaux de Saint-Bon – Délibération n°06-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'allouer, au titre de l'année 2016, à l'Amicale des employés communaux de Saint-Bon Courchevel une participation financière d'un montant de 1.000 €. Cette somme, dont le montant est voté chaque année par le bureau de l'association, contribue à financer les activités proposées aux adhérents de l'amicale pour les sept agents du syndicat.

- Approbation d'une autorisation permanente de poursuite au comptable public – Délibération n°07-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'autorisation permanente et générale de poursuite donnée au comptable public afin d'optimiser le processus de recouvrement, de la manière suivante :

- Autorisation permanente quelle que soit la nature de la créance,
- Autorisation permanente quelle que soit la nature des poursuites,
- Autorisation permanente de poursuite pour les titres de recettes supérieurs à 30 €. Pour les titres inférieurs à 30 €, la procédure de recouvrement s'arrêterait alors au stade du commandement à payer ou de la mise en demeure.

II. RESSOURCES HUMAINES

- Approbation du tableau des effectifs à annexer au budget principal de l'exercice 2016 – Délibération n°08-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tableau des effectifs avec 6 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet répartis comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGET.	EFFECTIFS POURVUS A TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Administratif (*) (1/2 journée par semaine)	A	1	0	1
Responsable Administratif et Financier (**)	A	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien d'exploitation :	B	4	4	0
- Responsable d'exploitation (**),				
- Technicien maintenance (**)				
- Technicien laboratoire (**)				
- Technicien réseaux (**)				
Agent d'exploitation (**)	C	1	1	0
TOTAL GENERAL		7	6	1

(*) Activité accessoire

(**) Non titulaire de droit privé relevant de l'application de la convention collective nationale des métiers de l'eau et de l'assainissement

- Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – Délibération n°09-2016

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

Le Centre de Gestion interviendra pour les missions suivantes (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016) :

Type de dossier	Contrôle et suivi des dossiers
Affiliation, mutation	25 €
Régularisation de services	85 €
Validation de services de non titulaire	85 €
Rétablissement de service au régime général	60 €
Demande d'avis préalable	100 €
Liquidation d'une pension vieillesse	100 €
Liquidation d'une pension d'invalidité	130 €
Liquidation d'une pension de réversion	75 €
Simulation d'une pension pour les EIG	100 €
Fiabilisation d'un CIR	55 €
Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles	25 €

- Approbation du plan de formation pluriannuel 2016-2018 – Délibération n°10-2016

Le syndicat a fait le choix d'orienter son nouveau plan de formation en fonction des besoins de formations individuels et collectifs, des capacités financières des budgets successifs du syndicat et des stratégies de développement du syndicat. Il recense à la fois les besoins de formations collectifs et individuels des agents leur permettant de renforcer leurs compétences et s'articule autour de deux axes principaux :

- Renforcer les compétences techniques des agents,
- Prévenir des risques professionnels en matière d'hygiène et de sécurité.

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le plan de formation pluriannuel du syndicat.

- Convention de mise à disposition de personnel auprès de Courchevel Tourisme

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer avec Courchevel Tourisme la convention de mise à disposition d'un personnel pour une durée de travail de 2,5 jours par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Cette personne mise à disposition sera en charge d'élaborer les paies du personnel de Courchevel Tourisme ainsi que l'ensemble des documents administratifs relatifs à l'embauche ou au départ du personnel.

Le présent compte-rendu est disponible sur le site du syndicat www.sia-vanoise.com

Saint Bon, le 04 AVR. 2016

Le Président,

Philippe MUCCHETTI



Annexe n°1

Budget principal 2016

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2016

- **Approbation du budget primitif 2016**

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2016 du budget principal à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	3.131.332,00 €
Dépenses	3.131.332,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	1.613.895,20 €
Dépenses	1.613.895,20 €

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP + DM 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Chapitre 011 - Charges à caractère général	676 320,34	566 562,40	616 767,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	348 175,00	348 021,07	365 000,00
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	26 200,00	25 476,29	30 950,00
Chapitre 66 - Charges financières	855 412,00	830 410,29	820 062,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	435,00	9 148,00
042 - Op d'ordre de section à section	1 278 758,66	1 278 758,00	1 277 196,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	12 209,00
TOTAL	3 187 366,00	3 049 663,05	3 131 332,00

Le total des dépenses de fonctionnement proposé s'établit à 3.131.332 €.

La répartition de ces dépenses par chapitre est la suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 616 767 €

Les charges à caractère général qui comprennent les dépenses de fonctionnement de la station d'épuration du Carrey et les dépenses d'administration générale, s'élèvent à 616 767 €.

Les évolutions par poste sont les suivantes :

1. Fonctionnement de la station d'épuration du Carrey

Les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration du Carrey s'élevaient à 541 150 €. Ces prévisions de dépenses sont en hausse de 6,00 % par rapport au réalisé de 2015 (510 517.66 €).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Compte 6061 – Fournitures non stockables (Eau, électricité...)

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
277 704,00	269 269,57	270 815,57	319 700,20	278 112,31

Ce poste englobe les dépenses en eau, électricité et fioul pour l'exploitation de la station et des postes de relèvement et déversoirs d'orage. Poste de consommation en hausse de 3,13 % par rapport à l'année 2015. Cette hausse des dépenses s'explique par :

- un remplissage de cuve de fioul supplémentaire (dépenses de fioul 2014 et 2015 en baisse par rapport aux autres années du fait des températures douces en novembre et décembre),
- une légère hausse des dépenses en électricité du fait de hausse du prix du kwh (hausse des taxes essentiellement)

- Compte 6063 – Fournitures d'entretien et petits équipements

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
96 745,00	77 515,73	84 512,39	81 361,12	90 848,16

Ce poste couvre les achats de fournitures et de petits équipements à destination de la station d'épuration tels que :

- les approvisionnements en produits de traitement (chlorure ferrique, soude, ammoniacque...),
- les pièces détachées diverses de quincaillerie, plomberie, électricité...
- les produits de nettoyage et autres pour l'entretien des équipements...

Ce poste de consommation est relativement stable depuis 2011. Les consommations de produits de traitements ont pu être optimisée, les écarts de consommations d'une année sur l'autre sont essentiellement dû à l'achat de pièces détachées diverses nécessaires aux travaux de réparation ou d'optimisation des installations.

- Compte 6064 – Fournitures administratives

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
160,00	116,00	0,00	155,00	0,00

Il s'agit de l'achat de Bordereaux de Suivis des Déchets pour le suivi de l'évacuation des sous-produits issus de la station d'épuration.

- Compte 6066 – Carburants

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
3 751,00	3 641,66	3 293,71	3 765,94	1 841,44

Il s'agit des dépenses en carburant du véhicule du responsable d'exploitation et du véhicule d'astreinte du syndicat.

- Compte 6068 – Divers

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
1 529,00	500,00	1 484,37	1 492,06	717,66

Il s'agit des achats d'équipement et de protection individuelle (EPI) pour les agents du syndicat.

- Compte 613 – Locations, droits de passage et servitudes diverses

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
1 310,00	747,74	1 148,47	1 230,46	0,00

Il s'agit des dépenses relatives à la location de matériel pour l'exploitation et à la redevance annuelle d'utilisation de fréquence pour les radios PTL.

- Compte 615 – Entretien et réparation

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
50 000,00	36 665,93	36 573,99	29 023,79	28 079,11

Il s'agit des dépenses relatives à l'entretien de la station et des réseaux, à l'entretien et la réparation du matériel roulant, des différents contrôles réglementaires externes et des frais relatifs à l'entretien des espaces verts.

- Compte 616 – Prime d'assurance

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
12 733,00	12 239,34	7 735,52	7 531,50	7 327,97

Il s'agit des dépenses relatives aux primes d'assurances pour les deux véhicules d'exploitation, le Merlo, l'assurance ASSUREPOL. Ce dernier contrat est en hausse de 3 000 € environ depuis 2015 afin d'intégrer les risques liés à l'épandage des boues en terrain agricole.

- Compte 618 – Divers

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
11 269,00	4 797,18	6 703,00	8 403,00	7 620,10

Il s'agit des dépenses relatives :

- aux analyses d'eau de la station effectuées par un prestataire de service en complément de celles effectuées par le laboratoire du syndicat,
- aux analyses en milieu naturel « RSDE »,
- aux frais de formation du personnel du syndicat,
- aux frais de formation de l'apprenti prochainement embauché (6 000 €).

- Compte 622 – Prestataires extérieurs

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
1 885,00	7 133,75(*)	1 85,40	271,35	0,00

Il s'agit :

- des frais relatifs au contrat de prestations de services de protection du travailleur isolé mis en place depuis le 4^{ème} trimestre 2013,
- des frais relatif au contrat de prestation avec la MESE permettant de bénéficier d'assistance technique et juridique sur le traitement et l'épandage des boues,

(*) frais d'étude pour la mise à jour d'un nouveau plan d'épandage des boues.

- Compte 623 – Publicités, publications et relations publiques

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
1 500,00	1 771,00	1 540,00	2 340,00	210,00

Il s'agit :

- des frais d'insertion d'avis de marché
- de la licence Team Viewer pour l'accès à distance au poste de supervision,
- des frais de communication à la radio R'Courchevel.

- Compte 624 – Transport de biens

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
73 906,00	85 169,35	113 118,78	101 244,02	96 129,73

Il s'agit des dépenses relatives aux transports et traitements des boues, des sables et des refus de dégrillage de la station d'épuration.

Optimisation des coûts de traitement des boues avec l'utilisation de deux filières de traitement des boues :

- Epandage des boues brutes sorties de station (économie des coûts de traitement des boues en compost et des coûts de transport entre la compostière et la zone d'épandage),
- Epandage des boues transformées en compost normé (filière utilisée jusqu'à présent).

- Compte 625 – Déplacements, missions et réceptions

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
2 000,00	1 618,50	309,58	166,75	110,10

Il s'agit des frais de missions des agents techniques suite aux besoins de formations exprimés.

- Compte 626 – Frais postaux et télécommunication

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
6 600,00	6 274,91	6 119,97	6 656,29	5 238,29

Il s'agit des dépenses des téléphones fixes et mobiles de l'astreinte et de l'équipe d'exploitation.

- Compte 628 – Divers

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
58,00	57,00	56,00	933,10	0,00

Ce poste couvre les dépenses relatives aux frais d'adhésion à la GRAIE.

2. Charges d'administration générale

Les dépenses d'administration générale proposées au titre des charges à caractère général s'élèvent à 75 617,00 € contre 71 931,00 € au BP 2015 (+3 686 €).

Ces prévisions de dépenses sont en hausse de 34,92 % par rapport au réalisé de 2015 (56 044,74 €), principalement au titre des indemnités de contentieux supportées par le syndicat.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Compte 6064 – Fournitures de bureau

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
801,00	484,12	777,10	575,76	709,31

Ce poste couvre les dépenses de fournitures de bureau et consommables informatiques.

- Compte 6066 – Carburants

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
0,00	0	121,09	109,28	1 779,74

Ce poste couvre les dépenses en carburant du véhicule du directeur.

- Compte 613 – Locations, droits de passage et servitudes diverses

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
6 931,00	2 040,00	1 934,94	1 915,94	4 386,62

Ce poste couvre la location d'un photocopieur imprimante et d'un véhicule de société.

- Compte 615 – Entretien et réparation

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
4 523,00	4 052,11	4 261,34	4 373,82	4 016,89

Ce poste couvre les frais d'entretien et de réparation du véhicule du directeur et les contrats de maintenance des logiciels de finances, RH et GMAO.

- Compte 616 – Prime d'assurance

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
22 409,00	22 405,85	17 557,39	15 297,73	24 629,51

Ce poste couvre les primes d'assurance du véhicule du directeur, de la responsabilité civile et du bâtiment.

- Compte 618 – Divers

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
8 180,00	8 960,91	2 541,00	5 525,50	6530,80

Ce poste couvre les dépenses de frais de formation des personnels du syndicat (7 880,00 € HT) et des frais d'abonnement à des revues spécialisées (300,00 €HT).

- Compte 622 – Rémunération d'intermédiaire

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
18 460,00	7 546,33	4 315,18	1 126,75	17 134,38

Ce poste couvre le versement de l'indemnité au comptable public, le versement des indemnités liées aux condamnations des affaires de 2008 dans le cadre d'accidents de la circulation liés aux travaux de pose des réseaux (l'entreprise en charge des travaux ayant été condamnée à être solidaire du syndicat, le versement de ces indemnités devraient nous être remboursé par cette dernière) et les frais relatifs à la souscription d'un contrat d'assistances techniques et juridiques avec la société SVP.

- Compte 623 – Publicités, publications et relations publiques

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
1 873,00	607,56	686,87	1 315,88	10 430,00

Ce poste couvre les dépenses relatives aux :

- frais d'insertion d'avis de marché,
- frais d'achat d'un certificat pour la dématérialisation des actes administratifs,
- frais d'abonnement à la plateforme de dématérialisation des marchés publics,
- frais d'achat d'un nom de domaine pour la création du site internet du syndicat,
- frais d'insertion des coordonnées du syndicat dans les pages jaunes.

- Compte 624 – Transports de biens

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
100,00	14,34	0,00	4,52	667,41

Ce poste couvre les frais d'autoroute.

- Compte 625 – Publicités, publications et relations publiques

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
1 300,00	503,66	660,24	482,33	596,77

Ce poste couvre les dépenses de frais de missions des agents et les frais de repas de travail lors des comités syndicaux.

- Compte 626 – Frais postaux et télécommunication

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
2 000,00	1 886,60	1 679,20	1 429,39	3 094,08

Ce poste couvre les dépenses d'affranchissement et de téléphonie.

- Compte 628 – Divers

BP 2016	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
8 990,00	7 543,26	7 395,17	8 483,39	11 927,00

Ce poste couvre les dépenses de nettoyage des locaux et de nettoyage des vitres prévu au printemps.

- Compte 635 – Divers

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
50,00	0,00	22,00	20,00	20,00

Ce poste couvre les frais de taxe foncière (régularisation de la taxe due au titre de 2015 sur le BP 2016).

Chapitre 012 – Charges de personnel / frais assimilés : 365 000,00 €

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
365 000,00	348 021,07	318 800,14	395 786,43	329 383,09

Ce chapitre couvre l'ensemble des charges de personnels et frais assimilés des agents du syndicat. Ces charges s'élèvent à 365 000,00 € contre 348 021,07 € réalisé au BP 2015 (+16 978,00 €).

Ces 365 000 € sont répartis comme suit :

- 269 000,00 € au titre du fonctionnement de la station d'épuration du Carrey,
- 96 000,00 € au titre des dépenses d'administration générale dont environ 7 500,00 € de refacturer à Courchevel Tourisme au titre de la mise à disposition partielle d'un agent du syndicat.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'effectif du syndicat est de 6 agents permanents à temps complet et 1 agent permanent à temps non complet.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 30 950,00 €

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
30 950,00	25 476,13	27 906,13	26 344,23	25 288,59

Les autres charges de gestion courante relèvent uniquement des dépenses d'administration générale et se décomposent comme suit :

- Compte 653/AG – Indemnités et frais de missions et de formations des élus: 25 000,00 €
Ce crédit couvre les indemnités versées au Président et aux 4 Vice-Présidents.

- Compte 658/AG - Charges diverses de la gestion courante : 5.950,00 €

Ce crédit correspond :

- à la participation versée pour le fonctionnement du Syndicat Intercommunal Mixte des Vallées de Savoie (SYMVALLEES),
- au versement d'une subvention à l'amicale des employés de la commune de Saint-Bon pour l'adhésion des agents du SIAV,
- au versement d'une allocation au CNAS pour l'adhésion des agents du SIAV.

Chapitre 66 – Charges financières : 820 062,00 €

<u>BP 2016</u>	<u>Réalisé 2015</u>	<u>Réalisé 2014</u>	<u>Réalisé 2013</u>	<u>Réalisé 2012</u>
820 062,00	830 410,29	859 628,45	897 098,91	933 728,37

Ce crédit correspond aux :

- Intérêts dus au titre des emprunts souscrits dans le cadre des travaux réalisés sur la station de Bozel : 1 652,00 €,
- Intérêts dus au titre des emprunts souscrits pour la réalisation de la nouvelle station et de son réseau de collecteurs : 815 899,00 €,

- ICNE : - 22 489,00 €,
- Frais bancaires liés au changement d'échéances de l'emprunt Crédit Local Dexia de 10M d'€ du 01/01/N au 01/07/N : 25 000,00 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 9 148,00 €

Ce crédit couvre les frais de versement des intérêts moratoires, des pénalités sur les marchés et des régularisations de produits constatés (redevance assainissement)

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 12 209,00 €

Il s'agit de la mise à jour en concordance de l'actif du syndicat avec le trésor public.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 1 277 196,00 €

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
1 277 196,00	1 278 758,00	1 265 696,25	1 336 364,34	1 263 394,69

Ce chapitre couvre notamment l'amortissement de la station d'épuration actuelle (bâtiment et équipements) et des collecteurs de transport, la dépense étant atténuée par une reprise de subvention en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 596 548,00 €.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Chapitre 013 - Atténuations de charges	1 000,00	1 752,75	10 042,00
Chapitre 70 - Vente de produits	2 382 185,00	2 320 684,21	2 284 011,00
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	82 365,44	141 080,86	83 942,85
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00	4 410,26	7 500,00
042 - Op d'ordre de section à section	594 743,00	594 742,00	608 757,00
002 - Résultat reporté	124 072,56	124 072,12	137 079,15
TOTAL	3 187 366,00	3 186 742,20	3 131 332,00

Le total des recettes prévisionnelles de fonctionnement proposé s'établit à 3 131 332,00 € par rapport à un total titré en 2015 de 3 186 742,64 €

La répartition de ces recettes par chapitre est la suivante :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 10 042,00 €

BP 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012	Réalisé 2011
10 042,00	1 752,75	1 129,67	0,00	5 510,40

Cette recette couvre le remboursement sur rémunération de personnel de la caisse primaire d'assurance et de Courchevel Tourisme au titre de la mise à disposition partielle d'un agent.

Chapitre 70 – Redevance d'assainissement et participations communales : 2 284 011,00 €

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
2 284 011,00	2 320 684,21	2 382 503,74	2 492 699,51	2 561 272,00

1. Redevance d'assainissement - Compte 706121 : 2 178 000,00 € (Réalisé 2015 : 2 178 487,48 €)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des communes membres est raccordé au réseaux du SIAV ainsi que les hameaux de Tincave, Le Freney, Grand Carrey et Petit Carrey.

La délibération n° 20-2015 maintien le tarif de la redevance SIAV à hauteur de 2,50 € par m³ à compter du 1^{er} janvier 2016.

De ce fait, les produits attendus sur les usagers des communes membres du syndicat sont les suivant :

- Saint-Bon : 1 495 000 € sur la base de 598 000 m³ d'eau facturés,
- Bozel : 236 250 € sur la base de 94 500 m³ d'eau facturés,
- Planay : 44 250 € sur la base de 17 700 m³ d'eau facturés,
- Champagny-en-Vanoise : 140 000 € sur la base de 56 000 m³ d'eau facturés,
- Pralognan-la-Vanoise : 262 500 € sur la base de 105 000 m³ d'eau facturés.

2. Participations communales – Compte 706121 : 55 211,00 €

Les participations versées par les communes membres sont les suivantes :

Communes	Montant des participations appelées HT	Montant des participations appelées TTC (TVA à 10 %)
SAINT-BON (72,47%)	40 011,41	44 012,56
BOZEL (7,41%)	4 091,14	4 500,25
CHAMPAGNY-EN-VANOISE (6,37%)	3 516,94	3 868,63
LE PLANAY (1,34%)	739,83	813,81
PRALOGNAN-EN-VANOISE (12,41%)	6 851,68	7 536,85
TOTAL	55 211,00	60 732,10

Pour mémoire les montants appelés (€ HT) les années précédentes sont :

Communes	Montants appelés 2012 (TVA en sus au taux de 5,5%)	Montants appelés 2013 (TVA en sus au taux de 7%)	Montants appelés 2014 (TVA en sus au taux de 10%)	Montants appelés 2015 (TVA en sus au taux de 10%)
Bozel	40 038,00	8 988,00	9 414,96	7 629,82
Saint Bon	374 668,00	105 685,00	94 720,40	82 708,44
Le Planay	6 489,00	891,00	1 857,02	1 306,18
Champagny-en-Vanoise	34 757,00	9 979,00	8 570,86	6 676,10
Pralognan-la-Vanoise	62 580,00	17 122,00	15 297,68	12 533,22
TOTAL	518 532,00	142 665,00	129 860,92	110 853,76

3. Produits liés au traitement des graisses, matières de vidanges et effluents des centres nautiques – Compte 7068 : 50 800,00 € (Réalisé 2015 : 31 342,97 €)

Il s'agit de la refacturation aux entreprises des frais générés par le syndicat pour le traitement de leurs graisses et matières de vidange (conventions de dépotage) et au SIVOM du Canton de Bozel pour le traitement des lixiviats de la décharge ainsi que le traitement des effluents des centres nautiques de Pralognan-la-Vanoise et de Saint-Bon.

Chapitre 74 – Subventions d’exploitation : 83 942,85 €

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
83 942,85	141 080,86	111 199,69	45 949,70	71 322,23

Il s’agit du versement par l’Agence de l’Eau de la prime pour épuration de la station d’épuration de la station d’épuration du Carrey et du versement d’une subvention de 3 942,00 € pour le financement de la mise à jour du plan d’épandage des boues du syndicat.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 7 500,00 €

BP 2016	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013	Réalisé 2012
7 500,00	4 410,26	5 138,13	9 677,31	9 812,44

Cette recette correspond à des recettes exceptionnelles et à l’apurement des engagements de dépenses non réalisées des années antérieures.

Chapitre 042 – Opérations d’ordre de section à section : 608 757,00 €

Ce chapitre concerne :

- la reprise en section de fonctionnement de la part des subventions d’investissement perçues au titre de la station d’épuration actuelle et des réseaux (596 548,00 €),
- la mise à jour en concordance de l’actif du syndicat avec le trésor public (12 209,00 €).

Chapitre 002 – Résultat reporté : 137 079,15 €

A été repris en 2016, l’excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l’exercice 2015 pour un montant de 137 079,15 €

3 – DEPENSES D’INVESTISSEMENT

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	787 862,00	787 861,12	809 300,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	3 462,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	332 163,00	57 471,02	192 376,20
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Opération 100 - Nouvelle STEP	0,00	0,00	0,00
Opération 200 - Collecteur	23 207,00	0,00	0,00
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - Op d'ordre entre section	594 743,00	594 742,00	608 757,00
TOTAL	1 747 975,00	1 440 074,14	1 613 895,20

Le total des dépenses d’investissement proposé s’établit à 1 613 895, 20 € dont 24 075,00 € de restes à réaliser 2015.

La répartition de ces dépenses par chapitre est la suivante :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 809 300,00 €

Ce crédit se décompose comme suit :

- 12 851,00 € au titre du remboursement du capital des emprunts contractés au titre de la station d'épuration de Bozel (dernière échéance fixée au 01/09/2018) ;
- 796 449,00 € au titre du remboursement du capital des emprunts contractés au titre de la station d'épuration du Carrey et de ses réseaux.

Chapitre 20 – Immobilisations corporelles – Hors opérations : 3 462,00 €

Cette dépense de 3 462,00 € correspondant à l'acquisition d'un logiciel GED

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Hors opérations : 192 376,20 €

Ce crédit couvre des dépenses d'investissement pour le fonctionnement de la station d'épuration du Carrey, hors programme d'investissement « opération 100 – Station » et « opération 200 – Collecteurs » à savoir :

- 9 000,00 € au titre des travaux de réparation du filtre d'eau industrielle,
- 7 000,00 € au titre des travaux d'amélioration de la vasque du digesteur pour faciliter les vidanges,
- 6 500,00 € au titre de la mise en place d'un échangeur eau chaude/eau industrielle pour le nettoyage des sols après les dépotages des graisses extérieures,
- 12 000,00 € au titre de la création d'un escalier permettant l'accès au canal de répartition,
- 128 000,00 € au titre de la mise en place d'une pompe à chaleur au niveau des eaux traitées qui permettrait de chauffer la station en complément de la chaudière biogaz,
- 5 801,20 € au titre des travaux de réparation imprévus et/ou renouvellement de pièces diverses,
- 24 075,00 € au titre des restes à réaliser 2015.

Chapitre 040 – Opérations d'ordres entre sections : 608 757,00 €

Ce chapitre concerne :

- le transfert en section de fonctionnement de la part des subventions d'investissement perçues au titre de la station d'épuration actuelle et des réseaux (596 548,00 €),
- la mise à jour en concordance de l'actif du syndicat avec le trésor public (12 209,00 €).

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Chapitre 13 -Subvention	58 800,00	0,00	75 390,00
Chapitre 16 - Dettes et emprunts assimilés	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021 - Virement à la section d'exploitation	0,00	0,00	12 209,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - Op d'ordre de section à section	1 278 758,66	1 278 758,00	1 277 196,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
001 - Reprise de résultat antérieur	410 416,34	410 416,34	249 100,20
TOTAL	1 747 975,00	1 689 174,34	1 613 895,20

Chapitre 13 – Subvention : 75 390,00 €

L'Agence de l'Eau et l'Adcme subventionnent les travaux de mise en place d'une pompe à chaleur.

L'objectif de ces travaux est de récupérer la chaleur des effluents traités à la station d'épuration pour chauffer les locaux en complément de la chaudière biogaz.

Chapitre 021 – Virement à la section d'exploitation : 12 209,00 €

Il s'agit de la mise à jour en concordance de l'actif du syndicat avec le trésor public.

Chapitre 040 – Opérations entre section : 1 277 196,00 €

Ce chapitre en recettes est le pendant des dépenses de fonctionnement relatives à la constatation des amortissements de l'exercice.

Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 249 100,20 €

A été repris en 2016, l'excédent de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015 pour un montant de 249 100,20 €.